

PAUL-ÉMILE LAMARCHE

Deuil général, touchantes sympathies, regrets sincères ont accueilli la disparition prématurée de Paul-Émile Lamarche.

C'était une figure attachante.

Essayons d'esquisser sa physionomie originale.

* * *

Il avait onze ans et venait faire son entrée au collège Sainte-Marie, Montréal. Je le vois encore, regardant de son œil limpide et franc, avec un sourire intimidé et j'entends son père qui dit simplement : — « Je le change de collège; l'an passé, il ne s'est pas accordé avec son professeur. »

Déjà, il était remuant, tapageur, exubérant. Aussi bien, ne serait-il pas étonnant qu'au cours de ses études, Paul-Émile eût rencontré par-ci, par-là, de la part de quelques-uns de ses maîtres, je ne sais quelle réserve inquiète, mêlée de mécontentement, ce dont l'élève, d'ailleurs, ne parut pas s'apercevoir. Car, s'il lui arriva d'être puni — ce que l'on devine sans peine — il acceptait avec bonne humeur les conséquences de ses espiègleries. Il fallait le voir parfois, avec sa mine effarouchée, moitié boudeur, moitié joyeux, lançant soudain une de ces boutades, accueillie par toute la classe d'un bruyant éclat de rire. Ses condisciples aimaient sa gaîté, ses saillies; ils admiraient sa verve et son entrain, sans redouter son ironie, nuancée de bienveillance. Trop actif pour être sentimental, il ne fut

ni tendre, ni caressant, ni même affectueux, mais fidèle et profond dans ses amitiés.

En récréation, popularité grande: beau joueur, élégant, gracieux, intrépide. Ceux qui assistaient aux joutes de crosse, admiraient son courage, son sang-froid, sa souplesse, sa bonne humeur imperturbable. Ses membres bien découplés promettaient un athlète. S'il joua jusqu'à la fin de ses études, Paul-Émile n'exagéra point : il sut en cela, comme dans le reste, en prendre ce qu'il fallait pour se distraire et développer ses forces, pas plus.

* * *

Il prit place dans une classe exceptionnellement brillante. Il y avait bien au moins dix élèves qu'on pouvait considérer comme *premiers de classe* et Paul-Émile était de ceux-là.

Un de ses condisciples qui tenait alors la tête ne tarda pas à le distinguer des autres :

— « Lamarche, disait-il, a bien de la chance d'avoir tant de talent ! »

C'était vrai, mais détail caractéristique, il semblait n'en avoir presque pas conscience; il était né modeste et quand il faisait de ces réflexions personnelles et souvent profondes, il s'exprimait d'un ton si réservé, qu'il semblait soumettre timidement une sienne idée pour savoir ce que l'on en pouvait bien penser.

Cette modestie qui l'accompagna toute sa vie, ne l'empêcha pas, peu à peu, de prendre conscience de lui-même: s'il avait du talent, il n'avait rien de prétentieux, pas l'ombre de pédantisme. Il n'éprouvait pas l'ambition écolière d'être le premier ou d'obtenir beaucoup de prix. Ce n'était pas orgueil, ni dédain, mais son attention allait ail-

leurs. Il se laissait fasciner, pour ainsi dire, par la difficulté présente; hors de là, il ne voyait rien et vivait dans une parfaite insouciance. Il fallait le saisir et l'intéresser, autrement, il se dérobaît. Attentif, sans en avoir l'air, il saisissait au vol certaines explications étrangères au programme; il rappelait avec reconnaissance qu'elles avaient ouvert son esprit et fait se lever devant lui des horizons nouveaux.

* * *

Nature aimable, esprit réfléchi, il fut encore un caractère indépendant, je ne dis pas frondeur.

Ce qu'il sauvegarda, je dirais avec une pudeur jalouse, ce fut son indépendance.

De temps à autre, de rapides aveux qui furent ses seules confidences. S'il eut comme les jeunes, la noble ambition de jouer un grand rôle dans son pays, il n'en parla jamais.

* * *

Une fois sorti du collège, au cours de rares visites, il donnait de ces appréciations modérées de forme, mais inexorables qui montraient qu'il allait droit son chemin dans la réflexion personnelle. Il lisait les discours retentissants, claironnés par la grosse presse et protestait de sa voix douce et tranquille : « Il fait toujours le même discours. » D'un autre : « Son discours sonne le creux ». D'un troisième : « Verbiage et phrases grandiloquentes ». Il apprenait, comme au collège, à faire le départ entre ses idées et les sonorités banales. Il s'acheminait dans la composition de ses discours vers la simplicité classique qu'il est si difficile d'acclimater au Canada. Au contraire d'un grand nombre d'autres, il ne s'assimilait pas précisément ce qu'il lisait,

mais son cerveau subtil et qui allait devenir puissant, transformait les matières étudiées, faisait un choix toujours et donnait à ses réflexions ce tour original qui surprenait.

Il était né heureux. De même qu'au collège, on aimait le camarade et qu'on admirait le talent sans prétention, ainsi très vite, à Montréal, il devint populaire. Les foules aimaient à l'entendre; le peuple goûtait cette modestie, ce sérieux, ces convictions fortes; il admirait son calme et son ardeur, savourait ses saillies et ses boutades. Il avait le travail consciencieux et on le sentait : il donnait des discours préparés. En l'entendant, on n'avait pas l'impression du *déjà entendu*. Il partageait, avec les jeunes de sa génération, l'horreur du plagiat, sous quelque forme que ce fût. Les jeunes, tout comme Lamarche, sont plus sobres, plus sincères, plus simples : ils ont le courage d'être eux-mêmes, partant, ils sont plus vrais, leur influence est plus profonde et sera plus décisive; ils ne jouent pas un rôle; les acteurs malgré leur art ne sont que des échos; Lamarche fut une voix.

* * *

Vint bientôt l'heure de prendre position. On peut dire qu'il entra dans la vie publique armé de principes nets et clairs, avec des idées arrêtées dont il entrevoyait les conséquences lointaines auxquelles il ne songeait pas à se dérober : il voyait se dessiner la route à suivre; il s'y engagea résolument. Peu à peu, sa décision se fortifia, ses conceptions prirent de l'ampleur. Les circonstances mûrirent vite son caractère et quand il tomba sur la brèche, il s'était engagé définitivement dans la voie austère du devoir et de l'honneur.

Il attribuait à l'un de ses professeurs, dans une large mesure, l'orientation de sa carrière. Il convient peut-être de déterminer quelle influence fut exercée.

Jamais aucune décision ne lui fut imposée : ce furent seulement les conséquences de certains principes qui lui dictèrent sa conduite. Celui qui soutint ses premiers pas ne substitua jamais sa propre volonté à celle du jeune homme : il se contenta de lui enseigner la science de la responsabilité personnelle.

Juvénal a dit :

Maxima debetur puero reverentia.

Ce respect de l'enfant, ce professeur l'eut jusqu'au scrupule : il respectait l'enfant, sa volonté, sa liberté.

Lamarche était conservateur de naissance, s'il est vrai qu'un grand nombre d'hommes publics ont fait de leurs traditions familiales le point de départ de leur allégeance politique. Jamais, il ne lui fut dit de quitter le parti conservateur, jamais, il ne lui fut conseillé de se rallier au parti libéral, jamais même, on ne lui insinua de s'enrôler dans la phalange nationaliste. Et pourquoi ? Non pas sans doute, parce que tous les partis se valent, comme aussi les programmes et les hommes qui les défendent, mais parce qu'il répugnait à ce professeur de suggérer une attitude à prendre dont un autre aurait à supporter le poids. Certains sacrifices que le maître n'eût pas hésité à accomplir, il lui coûtait de les imposer à des épaules qu'il jugeait encore frêles. Lamarche se montra docile à certaines vérités générales essentielles.

On lui dit en substance ce que tous les jeunes de tous les camps pouvaient entendre et mettre à profit. « Suivez le parti politique que vous voudrez ; ceci est laissé à votre libre choix, mais ne soyez jamais partisan, au sens dépri-

mant du mot. Réservez-vous toujours pour les causes sacrées qu'il n'est jamais permis de désertier. »

« D'abord, et toujours l'Église, puis la défense de vos compatriotes. La cause canadienne-française a été vaincue maintes fois, hélas ! par suite de tristes défections. Ces deux objets mis hors de cause, ne transigez jamais avec votre conscience : soyez fidèle à votre devoir et surtout, ayez le culte de l'honneur. Que votre conscience soit votre juge inexorable : marchez droit. »

* * *

Il posa sa candidature à Nicolet. Dès les premiers discours, il fit ses réserves. Il s'engageait à ne pas transiger avec son devoir. Ces formules d'indépendance qui furent trop souvent des paroles vaines, et qui, pour cause, éveillaient le scepticisme des électeurs, ces formules pour Lamarche furent des réalités.

Il fut élu à cause de sa crânerie, de sa jeunesse, de son amabilité, de son sens vif et aigu des ridicules ; il fut candidat populaire, au sens vrai du mot, et non dans son sens péjoratif ; il fut élu à cause de sa maîtrise de la parole, de son habileté dans la discussion ; il fut élu parce que sa grande âme rendait un son limpide de sincérité.

A propos d'art dans la discussion, l'on peut dire qu'il excellait à soutenir un débat ; cachant où tendait son argumentation, soudain, il dévoilait des conclusions inattendues auxquelles il n'était pas possible de se dérober.

Lamarche à qui souriait un brillant avenir fut accueilli à la Chambre avec un vif intérêt et M. Monk que surprenait la maturité précoce du jeune député, disait qu'il était déjà de taille à être ministre. C'était pour l'aile conserva-

trice de la province de Québec une précieuse recrue, alors que les hommes de valeur se faisaient rares.

Lamarche rêvait quelque chose de plus grand.

* * *

M. Landry, alors président du Sénat, réunit les députés conservateurs canadiens-français avec leurs ministres. Il fut décidé à l'unanimité que l'on demanderait à M. Borden de remettre à plus tard l'annexion du Keewatin au Manitoba, parce que le premier ministre avait promis de ne présenter, à la première session, aucune question contentieuse.

Si M. Borden refusait et s'obstinait à vouloir soumettre quand même la loi fatale, on devait exiger de lui qu'une clause fût insérée qui réserverait *les droits des minorités*. L'accord se fit encore sur ce second point. Puis, vint une dernière précaution. Si M. Borden se cabrait devant les exigences du petit groupe conservateur canadien-français, alors, les ministres canadiens-français devaient offrir leur démission. Tous acceptèrent ou firent semblant. Lamarche dans ces délibérations se plaça au tout premier plan. Sa maîtrise du problème imposa sa prépondérance. Esprit pénétrant, naturellement philosophique, doué d'un sens légal remarquable, il pouvait avec sa vive intelligence aborder les questions abstraites et se mouvoir avec aisance au milieu des argumentations les plus entortillées.

D'autres réunions eurent lieu subséquemment, non plus chez le sénateur Landry, auxquelles le président du Sénat ne fut pas même invité! Il y eut bientôt scission, mésentente. Lamarche qui comprit que la division était, pour sa cause, la défaite à brève échéance, n'en continua pas moins la bataille, sans reculer d'un pas. Il avait promis d'être conséquent avec lui-même et il se tenait parole.

Avec sa froide énergie, tempérée de douceur aimable, il tint tête à l'orage.

On connaît le reste. Il vota contre le ministère et de propos délibéré renonça aux avantages matériels que l'on faisait miroiter à ses yeux. Il y eut la bataille au grand jour, mais il y eut aussi la lutte sourde dans les coulisses : que de démarches, que de contestations dans l'ombre. Lamarche, discutant serré, résistait des nuits entières aux arguties subtiles de ses chefs. On lui disait entre autres choses que Mgr Langevin avait écrit une lettre approuvant l'attitude du ministère. Lamarche exigeait qu'on lui montrât la fameuse épître, ce qu'on lui refusa. Quand, un peu plus tard, il se rendit à Winnipeg, dans une entrevue avec l'intrépide archevêque de Saint-Boniface, il demanda s'il était vrai que lui, Mgr Langevin, avait écrit une lettre dont il lui donna la teneur. Mgr Langevin nia catégoriquement, puis loua avec effusion, sans réserve, le courage du jeune député; dans un geste émouvant, il prit Lamarche dans ses bras et le serra sur son cœur : c'était l'accolade des preux : tout était perdu fors l'honneur.

Il serait trop long d'entrer dans les dédales de la question du Keewatin. Il suffira de souligner les fières déclarations de Lamarche, nobles et sincères.

Dans la séance du 5 mars 1912, il réclame le droit de donner franchement son opinion.

« La liberté, dit-il, pour le peuple de ce pays d'exprimer librement sa volonté par la voix de ses représentants est un des privilèges les plus précieux qui aient été accordés par la couronne britannique et il constitue le principe fondamental de nos institutions parlementaires.

« Nous avons ce droit et notre devoir est d'en user. Les défaites subies par les Canadiens-français dans l'arène parlementaire ont eu pour cause non-seulement les injustices d'une intolérante majorité, mais surtout les défaillances de la minorité, inspirées trop souvent par des mobiles d'intérêt ou par manque de courage ou de véritable esprit public. »

Il avait promis à ses électeurs qu'il ferait son devoir, même à l'encontre de ses amis politiques: il le rappelle en termes clairs:

« La volonté des électeurs de ma division clairement manifestée le 21 septembre dernier (1911), par leur généreuse acceptation des promesses que je leur avais faites au cours de la campagne électorale, me dicte aujourd'hui ma conduite et me force à me séparer sur cette importante question de plusieurs amis politiques. . . »

A la fin de son discours, il revient avec insistance sur les mêmes idées.

« Les principes que j'ai énoncés ici ce soir, et qui je crois, sont justes et équitables, je les ai prêchés également en politique pendant dix ans et dans ma première campagne électorale, j'ai fait des déclarations non ambiguës au sujet de cette question du Keewatin et je les ai faites, ces déclarations, à la connaissance et en présence de ceux auxquels ma candidature paraissait agréable et utile.

« *Je suis ici aujourd'hui pour faire honneur à ma parole et pour faire mon devoir.* Ce sont là les raisons pour lesquelles j'ai voté en faveur de l'amendement proposé par sir Wilfrid Laurier et c'est aussi pour ces mêmes raisons que je refuse mon suffrage au projet du gouvernement tel qu'il est. »

La cause défendue avec tant de chaleur fut défaite par un vote de 114 contre 76.¹

Un fossé profond venait de se creuser entre lui et ses amis de la veille. Cependant Lamarche soutint d'autres mesures du gouvernement, preuve que son opposition n'avait rien de factieux et ne s'inspirait pas du parti pris, cette caricature de l'esprit de parti. On espérait ramener le rebelle au bercail où paissaient les brebis ministérielles, mais la voix impérieuse du devoir resta la plus forte: un jour vint où la rupture définitive fut consommée.

Quel triste spectacle à qui étudie l'histoire parlementaire depuis cinquante ans, que celui de la déchéance men-

¹ La motion relative à la seconde lecture du projet de loi pour l'extension des frontières du Manitoba.

tale de maints hommes publics. Combien d'une nature droite, d'un jugement sain, laborieux, appelés à jouer un rôle de premier ordre ont, par une erreur initiale, faussé leur carrière qui fut d'un vide déconcertant! Ils ont consacré leur belle intelligence à blanchir des « pitres ». Hommes de talent certes et responsables d'autant, mais caractères indécis : hommes de logique, s'ils l'avaient voulu, mais inconsistants. Combien d'autres n'eurent que la conviction de leurs intérêts personnels! Aussi, quels désastres! Trahi le devoir : trahie la parole donnée : foulé aux pieds l'honneur pour les honneurs! Grâce à d'innombrables palinodies, ils sont parvenus à des postes enviés qui sollicitent le respect pour un personnage qui ne le mérite pas !

Quelle sanglante leçon Lamarche a donnée ce jour-là et comme ses paroles ont un accent tragique !

Quatre ans plus tard, — nous nous en tenons à la question bilingue¹ — Lamarche rompit encore une lance avec ses amis du ministère en défendant la motion Lapointe, à propos des écoles bilingues d'Ontario. On reprocha à Lapointe d'être un libéral; il n'est pas sûr que si un ange fût descendu du ciel pour présenter une motion dans le même sens qu'on ne l'eût pas accusé de vouloir embarrasser le ministère ! Lamarche ne posa pas la question de cette manière : il se demanda si la motion répondait à son objet et ayant répondu dans l'affirmative il s'élança dans la mêlée.

Je passerai sur l'ensemble des débats, non pas pour considérer les arguments invoqués par le député de Nicolet, mais afin de mettre en vedette le rôle qu'il prétendait revendiquer.

¹ Il y aurait une étude intéressante à faire sur la question bilingue; on verrait comment Lamarche l'envisageait et on puiserait dans les discours du jeune député toute une série de preuves et d'arguments.

C'est toujours le même motif d'ordre supérieur qui l'anime.

« J'ai conscience, dit-il, du devoir qui m'imcombe de donner les motifs que j'ai de voter sans réserve pour la motion. » (Séance du 11 mai 1916).

Encore une fois, je ne puis aujourd'hui analyser le discours de Lamarche, encore moins résumer ce débat hérissé d'arguties et de sophismes; je me contenterai de citer le passage fameux où Lamarche, de nouveau, assène un vigoureux coup de boutoir au terrible et néfaste esprit de parti, l'agent de nos défaites et de notre déchéance.

« Laissez-moi vous dire, Monsieur le Président, que je ne suis pas plus l'agent du parti libéral que je ne suis une des pièces de la machine tory. Je suis indépendant dans cette Chambre, et cela parce que telles sont mes convictions et que tel était mon programme, lorsque j'ai brigué les suffrages de mes électeurs. J'ai été élu ici député, à la condition que je jugerais chaque question d'après sa valeur et que je voterais en faveur de toute motion, bill ou mesure présentés par le parti libéral s'ils étaient bons et contre toute motion, bill ou mesure présentés par le parti conservateur, si je les considérais mauvais. La petite place que j'occupe dans cette Chambre, à titre de député de Nicolet, m'appartient. Mon vote aussi m'appartient et je me servirai des deux comme il me plaira, sans consulter qui que ce soit. Mes juges seront mes électeurs, mes compatriotes et le peuple canadien...

« Mais si d'un côté je suis indépendant, de l'autre, quand je supporte ou combats une motion, une mesure ou un projet de loi que l'un ou l'autre parti présente à la Chambre, je ne crains pas de tendre une main loyale à l'homme public qui a le courage et l'énergie de se lever pour prendre la défense de sa langue comme je la retire dès que je m'aperçois qu'on est disposé à trahir sa nationalité et la langue de ses pères. »

Chaque fois qu'il s'est agi d'une mesure contraire aux droits des Canadiens français, les nôtres ont pris des attitudes diverses.

Les uns partisans aveugles se sont ouvertement rangés contre leurs compatriotes : ils ont fini par sombrer dans quelque grasse sinécure.

D'autres, moins audacieux, et sincères peut-être, ont pensé qu'en reculant, qu'en faisant montre de modération, ils désarmeraient l'intransigeance. Leurs retraites n'ont jamais été suivies d'une bataille de la Marne où les Poilus avaient reçu l'ordre de mourir plutôt que de reculer. Les illusions des faux conciliateurs n'ont abouti qu'à un résultat, et désastreux. Ils ont assisté à la débâcle de nos privilèges les plus sacrés. Rongés intérieurement par des regrets tardifs, ils demeuraient prisonniers, pour ainsi dire, de leur conduite antérieure. Leurs premières défections les avaient engagés trop avant pour qu'ils pussent se ressaisir; la mort dans l'âme — nous leur prêtons volontiers des sentiments généreux — ils ont constaté que les adversaires encouragés par ces reculades, exigeaient d'autres sacrifices, de nouveaux abandons; ils ont savouré le remords d'avoir été vaincus sans combattre.

Il reste les vrais preux, les chevaliers sans peur et sans reproche qui ont préféré tomber les armes à la main. Ils furent les vrais bâtisseurs d'histoire; ils ont réservé les offensives de l'avenir, en faveur du droit et de la justice. Lamarche fut de ceux-là. Il savait que les défaites du droit ne sont que temporaires, que la force immanente de la justice prépare les revanches. Y a-t-il une nation plus puissante que l'Angleterre? pourtant l'Irlande est encore debout! Elles étaient trois pour écraser la Pologne! La Pologne frémit à la vision prochaine de sa liberté. La voix des siècles retrempe sans cesse l'énergie des vaincus.

* * *

Une dernière fois, Lamarche parut au front, en sonnant la charge. Il s'agissait de la prolongation du parlement. Il s'y opposa et seul. Combien depuis se sont dit que Lamarche avait eu raison et ne peuvent s'empêcher d'admirer sa courageuse attitude.

Lamarche tint à être logique jusqu'au bout. Sa démission qu'il remit quand le temps fut venu, comme il l'avait promis, demeure le plus bel acte de sa carrière, carrière trop brève, hélas ! et qui laisse après elle, tant de regrets et un éblouissant sillon de grandeur morale.

Quel spectacle ! Ce jeune homme, seul, laissant tomber dans le silence surpris de l'assemblée, un dernier engagement irrévocable comme tous ceux qu'il avait pris naguère. Calme, réfléchi, comme un vieux lutteur qui a blanchi sous le harnais, il se rangea d'un coup parmi les politiques de la grande école.

Le ton dont il fit sa déclaration est aussi étonnant que la décision prise.

On imagine qu'avec nos mœurs tapageuses et indiscreètes — l'armée des parvenus mal élevés est innombrable — on imagine peut-être que Lamarche va profiter de cette occasion pour opérer une sortie bruyante, en faisant claquer les portes. Il n'en fut rien. Ses paroles furent brèves, froides comme le tranchant de l'acier ; puis à l'heure dite, il se retira sans bruit en repoussant du pied dédaigneusement l'indemnité parlementaire qu'on était prêt à lui donner. Ce dédain, les pingres célèbres cousus d'or ne lui pardonneront jamais !

Son geste, comme sa parole, aussi bien que sa conduite furent d'une grandeur antique. Contentons-nous de citer

« Le gouvernement se propose de demander au gouvernement impérial de changer notre constitution afin de permettre aux chambres de siéger au delà du terme fixé, sans aller devant le peuple.

« Je suis, pour ma part, complètement opposé à cette mesure. Je ne vois aucune raison qui puisse justifier un changement aussi radical dans nos lois organiques. On allègue comme motif que l'empire souffrirait d'une élection générale au Canada. Depuis que la guerre est commencée, la Colonie du Cap ainsi que l'Australie ont fait leurs élections générales comme d'habitude. L'empire n'en a pas souffert; il ne s'en est pas plaint.

« Il y a quelques mois, l'honorable M. Rogers trouvait qu'il était de l'intérêt du pays d'établir des bureaux de votation dans les tranchées des Flandres. Aujourd'hui, pour des raisons qu'il connaît mieux que personne, les élections ne sont plus désirables. Quant à moi, je crois que cette proposition n'est qu'un expédient et que la véritable raison pour laquelle le gouvernement hésite d'aller rendre ses comptes devant le peuple, c'est que tant dans les provinces anglaises que dans la province de Québec on a peur de voir arriver le jour où il faut admettre devant les électeurs le concubinage politique qui dure déjà depuis cinq ans entre gens qui ont été élus pour des raisons diamétralement opposées et qui s'accordent à partager le pouvoir et ce que le pouvoir rapporte.

« Dans tous les cas, M. le Président, pour ce qui me concerne, au-dessus du Parlement du Canada, au-dessus du parlement impérial, je reconnais la souveraineté du peuple. Le peuple m'a élu pour cinq ans et quelles que soient les lois qui pourront intervenir, vous aurez, M. le Président, au bout de ces cinq années, ma démission comme représentant du comté qui m'a honoré de son mandat. » (Séance du 1er février 1916.)

* * *

Il est temps de finir.

Esprit vigoureux, il ne forçait pas son talent; il n'avait pas à recourir à des expédients pour maintenir sa réputation, ses succès. Ce fut l'une des caractéristiques de sa physionomie et ce trait accentuait sa fierté native dédaigneuse des succès faciles ou de surfaire son talent. Orateur

disert plutôt qu'entraînant, il se dégageait de toute sa personne je ne sais quel courant de sympathie qui lui gagnait ses auditeurs. Néanmoins le fond de ses discours était sérieux : il possédait surtout la grande qualité classique de mettre de la suite dans ses idées, l'art d'amener une pensée, la science de pousser jusqu'au bout un raisonnement, enfin, le don de fondre son sujet en une conception unique et non pas de juxtaposer des morceaux disparates.

Quant à ses tendances intimes, on peut dire qu'il avait rompu comme beaucoup de ses jeunes amis avec l'esprit qui régnait parfois dans quelques collèges. Dans ce temps-là, on rêvait politique, triomphes oratoires éclatants : on se racontait avec délices les farces, les duperies électorales des tribuns en vogue : on se tenait à la surface : on était indulgent au succès. On pesait moins la valeur morale des hommes d'État; pourvu qu'ils portassent la bonne étiquette, on fermait les yeux sur les inconséquences, on pardonnait à la vénalité et on passait outre au scandale : on était un peu beaucoup naïf et l'on acceptait de confiance la réclame d'un candidat ou son manifeste. On était captivé par l'emphase, la déclamation, les envolées oratoires inspirées, croyait-on, de Cicéron ou de Mirabeau, on s'émerveillait des coups de cymbales ou de trompettes; on se leurrerait de fantasmagorie oratoire, on s'extasiait aux gestes truculents, aux attitudes burlesques; on préférait à tout les poumons d'airain, en un mot, on manquait de goût et de sens critique. On se résignait au ton naturel de conférenciers à la mode qui traversaient l'océan, mais un Canadien français était vite rélégué à l'arrière-plan, s'il avait l'audace de parler simplement. Lamarche réalisa ce tour de force de causer sur un ton badin, avec abandon et de se faire écouter. Quant aux causes qu'il défendit devant l'opinion publique, Lamarche croyait à leur triomphe; il le proclamait

devant ses compatriotes; il le signifiâ à ses adversaires opaques qui ne le comprirent pas et cela importait peu puisque leur sottise opposition ne changeait rien à la nature des choses. Il sut un jour le rappeler à la Chambre.¹

« Je suis convaincu que la langue française ne disparaîtra jamais de ce pays. Pourquoi cela? Si nombreuses que soient les lois passées par les législatures provinciales, et si nombreux que soient les règlements édictés, je prétends que vous ne pouvez pas faire d'un Français un Anglais par le moyen de lois quelconques.

« Je prétends que vous ne pouvez étouffer toute une race par des lois et que vous ne pouvez pas bâillonner les générations de l'avenir en édictant des règlements sur l'éducation. Et pourquoi cela? Tout simplement, parce que la nature est plus forte que la volonté de l'homme. Il s'agit ici d'une loi naturelle. Nous suivons la loi de la nature, même quand nous n'y pensons pas; même ce travail s'accomplit, sans que nous y mettions le moindre effort. (Séance du 11 mai 1916).

Il avait raison : la force ne peut rien contre la force des choses : si les Canadiens français ne comprenaient pas cet argument — et ils le comprennent, leur destin s'accomplirait, même à leur insu.

Il avait raison : la survivance française en Amérique est inéluctable : puissent s'en convaincre ceux qui agitent le drapeau blanc des capitulations !

Il a été question de publier un choix des discours et conférences de Lamarche : souhaitons que ce projet se réalise. Il mérite qu'on élève à sa mémoire ce touchant mausolée. Le recueil pourra s'ouvrir par un plaidoyer qu'il fit devant ses condisciples vers la fin de ses études. La

¹ Il y aurait un travail intéressant à composer sur « Lamarche, maître d'ironie, » ironie subtile, nuancée, toute personnelle, spontanée, qui égratigne, oh ! combien légèrement, à fleur de peau, n'allant pas jusqu'à la moquerie ou la charge. Il eut le rare mérite de n'avoir pas servi de pointes émoussées, empruntées à d'autres.

question à débattre était purement académique : il s'agissait de savoir s'il valait mieux dire *toujours ni oui, ni non*, ou, *toujours oui*, ou enfin *toujours non*. Lamarche soutint qu'il fallait dire *non*. Ce plaidoyer était un pronostic : il annonçait qu'un jour il saurait dire **NON** !

Théophile HUDON, s. j.

Les Précurseurs

L'Action française, qui termine avec cette livraison son enquête sur NOS FORCES NATIONALES, commencera dans sa livraison de janvier une série d'études sur LES PRÉCURSEURS.

Cette série, dont le titre dit assez l'esprit, s'ouvrira par un article de M. Édouard Montpetit sur Errol Bouchette, l'auteur de l'Indépendance économique du Canada français. Viendront ensuite des articles de M. l'abbé Maurault sur Napoléon Bourassa, de M. Antonio Perrault sur Édmond de Nevers, etc.

On verra ainsi surgir de l'ombre, évoquées par nos écrivains les plus connus, quelques unes des plus attachantes figures du passé.

L'Action française veut ainsi, tout en faisant œuvre d'éducation, acquitter une part de la lettre de gratitude que nous devons aux PRÉCURSEURS.